



FR

CONSEIL DE DIRECTION
103^{ème} session
Rome, 8 - 10 mai 2024

UNIDROIT 2024
C.D. (103) 15
Original: anglais
avril 2024

Point n° 7 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

c) État de mise en œuvre du Protocole spatial

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Mise à jour concernant l'état de mise en œuvre du Protocole spatial à la Convention du Cap</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note des progrès réalisés</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programmes de travail 2014-2016, 2017-2019, 2020-2022, 2023-2025</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Élevé</i>
<i>Documents connexes</i>	<u>UNIDROIT 2019 – C.D. (98) 17</u> ; <u>UNIDROIT 2020 – C.D. (99) B.13</u> ; <u>UNIDROIT 2021 – C.D. (100) B.10</u> ; <u>UNIDROIT 2022 – C.D. (101) 13</u> ; <u>UNIDROIT 2023 – C.D. (102) 15</u> ; <u>UNIDROIT 2023 – A.G. (81) 9</u>

I. INTRODUCTION

1. Le Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (le Protocole spatial) a été ouvert à la signature à Berlin le 9 mars 2012. Le Protocole spatial n'est pas encore en vigueur.
2. Dans le cadre du Programme de travail 2023-2025, la mise en œuvre du Protocole spatial continue de bénéficier d'un degré de priorité élevé ([UNIDROIT 2022 – C.D. \(101\) 21](#), para. 277; [UNIDROIT 2023 – A.G. \(81\) 9](#), para. 67). Le présent document fournit une mise à jour sur les fonctions de Dépositaire de l'Institut et des détails supplémentaires sur les activités d'UNIDROIT concernant la promotion et la mise en œuvre du Protocole spatial depuis la 102^{ème} session du Conseil de Direction en mai 2023.

II. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE

3. UNIDROIT a été désigné comme Dépositaire du Protocole spatial (en vertu de l'article XLVIII (1)), lequel entrera en vigueur selon la procédure prévue à l'article XXXVIII. Au 10 avril 2024, le

Protocole spatial compte quatre États signataires (Allemagne, Arabie saoudite, Burkina Faso et Zimbabwe). Voir l'[Annexe I](#) pour plus d'informations.

4. Le 20 mars 2024, la Chambre des députés du Paraguay a approuvé l'adhésion au Protocole spatial. La prochaine étape sera la promulgation du Président.

III. ACTIVITÉS

5. Les obligations d'UNIDROIT en qualité de Dépositaire en vertu du Protocole spatial sont précisées dans l'instrument et comprennent la gestion d'un système pour la réception et la notification de tous les instruments de signature, ratification/adhésion, des déclarations et de tout autre document déposé auprès du Dépositaire.

6. Conformément à la Résolution 1 de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, adoptée le 9 mars 2012, une Commission préparatoire a été établie pour faire office d'Autorité de surveillance provisoire pour l'établissement du Registre international pour les biens spatiaux. En 2017, les membres de la Commission avaient convenu de constituer un Sous-groupe pour réévaluer la participation du secteur industriel à la promotion et au développement du Protocole spatial. Ce sous-groupe continue de remplir les fonctions d'organe chargé du suivi et de la mise en œuvre du Protocole spatial.

7. Depuis la dernière mise à jour faite au Conseil de Direction, le Protocole spatial a été présenté lors de plusieurs événements auxquels UNIDROIT a été invité à participer. En particulier, le Secrétariat d'UNIDROIT a participé et a présenté le Protocole spatial lors de la table ronde intitulée *Titan Brain Trust* organisée par le *Space Economy Evolution (SEE)* de la *SDA Bocconi School of Management* en marge du Congrès international d'astronautique (IAC) qui s'est tenu à Bakou, Azerbaïdjan, le 3 octobre 2023, et au Groupe de travail sur les tribunaux de l'espace organisé par la *Dubai Future Foundation* le 7 novembre 2023. Dans le cadre de la coopération avec le Groupe de travail sur les tribunaux de l'espace, le Secrétariat participe également à une série de webinaires sur des questions liées au droit privé et commercial du secteur spatial.

8. Le Protocole spatial a également fait l'objet de plusieurs conférences académiques, dont une à l'Université du Michigan, États-Unis d'Amérique (12 avril 2023), au Programme international d'UNIDROIT pour le droit et le développement (du 5 au 7 juillet 2023) et à l'Université Sapienza de Rome, Italie (7 juillet 2023).

9. Par ailleurs, un article intitulé "*Spacecraft financing: an international secured transactions regime for space assets*" a été publié dans l'édition de février 2023 du *Butterworths Journal of International Banking and Financial Law*, et un chapitre de livre intitulé "*The Space Protocol of the Cape Town Convention: A tool to promote greater commercialisation and private financing in the space sector*" a été publié dans le *Routledge Handbook of Commercial Space Law* en juillet 2023.

10. En outre, depuis la dernière mise à jour du Conseil de Direction, le Secrétariat a continué d'élaborer et de renforcer des partenariats stratégiques afin d'aider à la compréhension du financement sur actif dans le secteur spatial. À cet égard, le Secrétariat d'UNIDROIT a rencontré des représentants du Centre européen de droit spatial (ECSL) le 20 février 2023 pour discuter de questions de coopération et de promotion du Protocole spatial. Le 21 septembre 2023, le Secrétariat d'UNIDROIT a également rencontré des représentants du *Space Court Foundation* pour discuter de questions de coopération, de promotion du Protocole spatial et de sensibilisation au sujet de l'utilisation du financement garanti reposant sur actif dans le secteur spatial, en s'appuyant sur le Protocole d'accord signé avec la *Space Court Foundation* le 14 juin 2022.

11. Par ailleurs, suite à la signature du Protocole d'accord avec le *Space Economy Evolution (SEE) Lab* de la *SDA Bocconi School of Management* le 15 février 2023, le Secrétariat d'UNIDROIT a participé à la réunion de l'Assemblée Générale du SEE Lab qui s'est tenue sur le campus SDA Bocconi à Milan, Italie, le 11 mars 2024.

12. Des progrès ont également été réalisés dans le cadre de la coopération avec la Fédération internationale d'astronautique (IAF) (organisatrice du Congrès international d'astronautique (IAC)), et le Secrétariat d'UNIDROIT a été invité à devenir observateur au Comité de liaison avec les organisations internationales et les pays en développement de l'IAF lors de l'IAC qui se tiendra à Milan du 14 au 18 octobre 2024, ouvrant la voie à une éventuelle collaboration et coopération avec l'IAF.

13. Dans le cadre des efforts d'UNIDROIT pour accroître son engagement et sa collaboration avec le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies (BAS-ONU) sur les questions relatives au Protocole spatial, le Secrétariat a fait une déclaration pour mettre à jour le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) lors de sa 66^{ème} session plénière, qui s'est tenue du 31 mai au 9 juin 2023. Afin d'accroître la visibilité d'UNIDROIT dans le forum du COPUOS et compte tenu du chevauchement entre les travaux du Sous-Comité juridique du COPUOS et du Sous-comité scientifique et technique du COPUOS, le Secrétariat a également participé aux délibérations de la 61^{ème} session du Sous-Comité scientifique et technique du COPUOS qui s'est tenue du 29 janvier au 9 février 2024, y compris l'atelier des Groupes de travail sur la durabilité à long terme des activités spatiales tenu le 6 février 2024. Le Secrétariat fera également une déclaration lors de la 63^{ème} session du Sous-comité juridique du COPUOS qui se tiendra du 15 au 26 avril 2024. UNIDROIT a l'intention de continuer à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies sur le Protocole spatial à l'avenir.

14. Le Secrétariat continuera de suivre l'évolution de la situation dans le secteur spatial et de promouvoir le Protocole spatial conformément à son mandat.

IV. ACTION DEMANDÉE

15. *Le Secrétariat d'UNIDROIT invite le Conseil de Direction à prendre note des développements relatifs à la mise en œuvre du Protocole spatial.*

ANNEXE I

**PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON
MATTERS SPECIFIC TO SPACE ASSETS**
**PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX À LA CONVENTION
RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES**

as of 10 April 2024 / au 10 avril 2024

Adoption: Place: Berlin / *Lieu:* Berlin
Date: 09.03.2012

Entry into force / *Entrée en vigueur:* Not in force / *Pas encore en vigueur* (ex Article XXXVIII)

Depositary / *Dépositaire:* UNIDROIT

STATE / <i>ÉTAT</i>	SIGNATURE	RATIFICATION (RT) ACCEPTANCE / <i>ACCEPTATION</i> (AC) APPROVAL / <i>APPROBATION</i> (AP) ACCESSION / <i>ADHÉSION</i> (AS)	DECLARATIONS	ENTRY INTO FORCE / <i>ENTRÉE EN VIGUEUR</i>
Burkina Faso	09.03.2012	-	-	-
Germany / <i>Allemagne</i> (with declaration at signature / <i>avec déclaration à la signature</i>)	21.11.2012	-	-	-
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	09.03.2012	-	-	-
Zimbabwe	09.03.2012	-	-	-